



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale, ce mercredi 17 mars 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2021-03-061  
7090

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h 14 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2021-03-062  
7091

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-03-063  
7091

**APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-07 – PROJET DE RECHARGE DE PLAGE – SECTEUR À L'EST DU QUAI MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres public 2020-07 (532960301901) pour le projet de recharge de plage à l'est du quai municipal à Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANTE QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour effectuer la conception des plans et devis pour le projet ;

**CONSIDÉRANT QU'** après l'analyse des soumissions reçues par la FQM, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entrepreneur « Jean Fournier inc. ».

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Jean Fournier inc. concernant l'appel d'offres 2020-07 (532960301901) pour le projet de recharge de plage à l'est du quai municipal à Pointe-aux-Outardes, au coût de 10 323 532,87 \$, taxes incluses.

La Municipalité a reçu les autorisations nécessaires pour la réalisation du projet.

Les travaux sont réalisés avec l'aide financière du ministère de la Sécurité public et le règlement d'emprunt # 307-11 de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

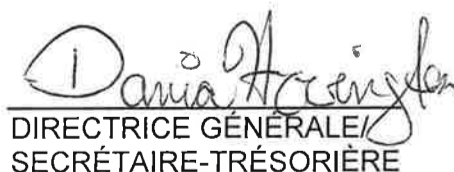
Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y a pas de questions des citoyens.

2021-03-064  
7091

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 29.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE